



FONCTION PUBLIQUE

# ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE

Le mag N° 12 / Février 2024

## Les news

### Publications Légifrance :

L'arrêté du 22 décembre 2023 fixe pour l'année 2024 la liste des établissements et groupes d'établissements concernés par la dérogation au principe de l'octroi des prestations interministérielles aux seuls agents rémunérés directement sur le budget de l'Etat, ainsi que les prestations ouvertes dans chaque cas.

Il est consultable [ICI](#)

La circulaire du 4 janvier 2024, publiée le 01 février 2024 relative aux prestations interministérielles à réglementation commune.

Elle est consultable [ICI](#)

### Le simulateur de l'action sociale interministérielle sur le portail de la Fonction Publique :

Pour voir si vous êtes éligibles à certaines prestations de l'ASI (CESU, chèques vacances, AIP et AMD) cliquez sur le lien ci-dessous :

[SIMULATEUR ASI](#)

Pour les crèches, le logement temporaire et pérenne (hors 5% préfectoral) ainsi que les actions locales dans vos régions, prenez attache avec vos délégations FGF-FO locales en SRIAS en suivant le lien :

[Délégations FGF-FO en SRIAS](#)

## EDITO

L'incertitude, autant que la colère, est mauvaise conseillère. Elle conduit à la défiance, à l'inquiétude et bien rarement à l'optimisme.

L'incertitude, couplée à des sentiments d'injustice et de mépris, pose les bases de la colère et de la démotivation.

Les agents de la Fonction Publique n'ont plus, aujourd'hui, aucune certitude sur leur devenir, qu'il soit collectif ou individuel. Des difficultés financières grandissantes, le manque de reconnaissance, l'essoufflement des carrières et la perte de repères sur une vision commune du service public sont autant de mauvais signaux envoyés non seulement aux personnels déjà en poste mais également à ceux qui auraient pu avoir envie de s'engager dans ce beau parcours qu'est le service aux usagers.

L'attractivité de la Fonction Publique reste pourtant un des objectifs affichés par l'administration et le gouvernement.

L'Action Sociale, notamment interministérielle, pourrait en être un levier même si elle ne peut, à elle seule, constituer un aimant suffisamment puissant pour attirer les volontaires. Cependant, proposer des solutions pour améliorer l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle peut s'avérer un atout considérable.

FO Fonction Publique ne cessera de porter, avant toute autre revendication, celle de l'accroissement du pouvoir d'achat, passant par la revalorisation des grilles et de l'augmentation du point d'indice. Mais nous affirmons également que l'élargissement et l'amélioration des prestations d'action sociale doivent être régulièrement réclamés et portés, afin de répondre aux besoins et attentes légitimes des agents.

Les représentants FO de l'ASI sociale ne se laisseront pas abuser par les discours, les promesses et les affichages en écran de fumée qui n'aboutissent jamais sur des solutions satisfaisantes et rapides.

Sur le logement, par exemple, la multiplication des rapports, la création de comités ou de délégations d'où les représentants des personnels sont exclus, n'apportent aucune réponse à ceux de nos collègues qui cherchent désespérément à se loger à coût correct et dans un environnement serein et finissent par dormir dans leur voiture, faute de possibilité convenable.

Evidemment, toutes les thématiques portées par l'Action sociale, qu'elle soit ministérielle ou interministérielle, sont importantes et doivent être portées afin de donner lieu à des solutions et des propositions correspondant à la nécessité des besoins du quotidien. C'est ce que nous avons dit, une fois de plus, lors du CIAS du 18 janvier 2024 qui a clôturé la saison 2023.

Nous serons donc attentifs à ce que l'administration s'occupe convenablement des agents qui la constituent et qui doivent pouvoir compter sur l'implication de l'Etat-employeur pour leur conférer **une activité et une vie décente et compatible avec les aspirations actuelles**. Pour ce faire, nous porterons des projets et mettrons tous les moyens possibles, nationalement et localement, pour atteindre cet objectif.

Nathalie DEMONT



Dans un contexte de crise du logement sans précédent et de perte de pouvoir d'achat, le logement est une question centrale pour l'ensemble des agents car elle impacte leurs conditions de vie personnelle et professionnelle. Pour cela, FO demande que l'Etat employeur investisse d'une manière urgente et au niveau nécessaire des besoins dans du logement social abordable, de qualité pour l'ensemble des agents. L'Etat employeur, notamment par le biais de l'Action Sociale Interministérielle, doit proposer une solution pérenne de logement aux agents dans le contexte professionnel.

## **Le Logement social pérenne :**

FO demande la reprise et le développement de réservations de logements sociaux sur l'ensemble du territoire. FO, lors de la présentation du bilan 2022 BALAE par la DRHIL, a soulevé la nécessité d'une réflexion sur les refus de logement (et notamment sur les refus dits « abusifs ») et a demandé à obtenir le nombre de logements perdus sur les 5 dernières années. FO sera également attentive aux conséquences du passage à la gestion en flux et de la mise en place des nouvelles conventions.

## **Le logement intermédiaire :**

FO demande le développement de l'offre du logement intermédiaire et l'amélioration des conditions d'accès à ces logements.

## **Les dispositifs de logements temporaires et d'urgence :**

Ces dispositifs, indispensables dans un contexte tendu de l'offre et de la demande, doivent absolument être soutenus financièrement et développés. De plus, les dispositifs d'accompagnement des agents en situation temporaire ou d'urgence doivent être renforcés pour aboutir à des solutions de logement pérenne.

## **La problématique du logement des agents de l'Etat en Outre-Mer :**

Pour FO, il est nécessaire de mettre en place un plan d'urgence afin que l'Etat mobilise les moyens sur une politique de logement pérenne accessible et sécurisé et du logement d'urgence. La question de l'offre du foncier, de la problématique des plafonds de ressources avec ou sans indexation doivent être traitées prioritairement.

« On travaille bien si on a un logement décent ».

FO sera très vigilante concernant les prochains travaux des groupes de travail sur les 5 territoires ciblés prioritaires - Guyane, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint Pierre et Miquelon. Les autres territoires ultramarins ne doivent cependant pas être oubliés.

## **L'AIP - l'aide à l'installation personnalisée:**

FO se félicite du rétablissement des nouvelles tranches et de prise en compte des contractuels dans le processus. Dans le cadre du renouvellement du marché de l'AIP, FO a obtenu que le délai de réclamation soit porté à 6 mois pour les demandeurs qui indiqueraient tardivement qu'ils exercent au moins une partie de ses missions en quartiers prioritaires des politiques de la Ville (au lieu de 42 jours pour les autres situations).

## **Le CILAP - comité interministériel du logement des agents publics**

FO a réagi à l'annonce par voie de presse de la création du CILAP le 10 juillet 2023, qui concerne l'amélioration de l'accès au logement des agents des 3 versants de la fonction publique portant sur l'accès au locatif privé, intermédiaire et social, sur l'accession à la propriété, l'amélioration du dispositifs 5% préfectoral et du dispositif d'attribution de l'Ile-de-France BALAE (bourse au logement des agents de l'Etat).

Pour FO, la politique du logement des agents doit se faire dans un dialogue social de qualité à la hauteur des besoins des agents de la fonction publique pour leur trouver des solutions abordables à cours moyen et long terme.

Concernant les groupes de travail logement réunissant les organisations syndicales des 3 versants de la fonction publique, FO est présent pour faire part de ses revendications.

Pour FO, Il est impératif que les organisations syndicales soient associées à toute mission concernant les agents publics et relevant de l'action sociale.

Pour FO, l'urgence est de répondre aux attentes fortes d'agents qui se trouvent dans des situations délicates voire difficiles en termes de logements.

Sans oublier les problèmes à venir lors de la présence provisoire accrue de fonctionnaires supplémentaires présents sur les sites retenus pour les Jeux Olympique et Paralympiques et qui devront se voir proposer des possibilités d'hébergement.

Travailler sur le long terme est un projet ambitieux et nécessaire. Cependant l'urgence est de trouver des solutions immédiates aux contraintes actuelles des agents.





## Comité Interministériel d'Action Sociale Assemblée plénière du 18 janvier 2024

### DÉCLARATION LIMINAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Mme la Directrice Générale de l'administration de la fonction publique,  
Mr le Chef du service des politiques sociales, salariales et des carrières,  
Mesdames et messieurs les membres du CIAS,  
Mesdames et messieurs du département de l'action sociale interministérielle,

Les Organisations syndicales du CIAS vous souhaitent une bonne année 2024 et forment des vœux pour que l'action sociale interministérielle soit plus performante que l'an dernier.

Ce CIAS étant le dernier de 2023, il convient de faire un point sur l'année qui vient de s'écouler :

L'installation tardive du CIAS le 17 mai a eu pour conséquence directe l'installation des SRIAS en juin (voir septembre pour la Corse), posant d'énormes problèmes de tuilage pour les nouveaux présidents et une fin de gestion compliquée.

Malgré la volonté affichée de cette instance, lors de son renouvellement, de travailler en transparence, en bonne intelligence et de façon constructive avec la DGAFP dans l'intérêt des agents, volonté qui semblait partagée par l'administration, la réalité a été plus âpre, notamment avec la ponction sur le budget de l'ASI de 5 millions en AE et 6 en CP pour former les cadres de l'administration et surtout la suppression pure et simple de l'accès aux chèques vacances aux pensionnés, décisions prises sans aucune forme de consultation du CIAS pour obtenir son avis, au mépris des textes fondateurs

A un moment où les agents et pensionnés sont fortement affectés par l'inflation sur des postes essentiels de vie (logement, alimentation, énergie), le temps devrait être à un soutien fondamental et une utilisation optimale de notre budget.

Alors que nous avons alerté depuis septembre sur le risque d'une sous-consommation importante et malgré des propos se voulant rassurants de la part de l'administration sur la prévision d'une consommation quasi totale du budget, quelle ne fut pas notre surprise de voir un montant de sous-consommation de 8,2 millions en AE et 18,6 en CP. Des informations claires et anticipées auraient permis d'envisager une mesure exceptionnelle pour utiliser les crédits restants.

Malgré un budget en hausse pour 2024, ce qui est une très bonne nouvelle compte tenu du contexte budgétaire général qui est plus à l'économie, le fort volume de la sous-consommation en CP risque d'impacter notre exécution 2024.

Nous reviendrons sur l'analyse de l'exécution du budget, plus en détail dans le point prévu à l'ordre du jour.

Nous demandons, depuis plusieurs années, et en vain, un renforcement des personnels dédiés aux SRIAS. En particulier, nous réclamons que chaque SRIAS dispose d'une vice-présidence.



D'année en année, un nombre croissant de situations dégradées (burnout, maladie...) et une surcharge de travail au sein des PFRH ne laissent quasiment plus de temps à consacrer à l'ASI. Afin d'éviter des reports de charges, des difficultés de gestion et un mal-être des correspondants administratifs, des CASEP et des présidents de SRIAS, il est aujourd'hui essentiel de renforcer les équipes, seule garantie d'une bonne exécution et du suivi budgétaire.

Nous vous demandons donc, Mme la DGAFP, d'inviter les préfets de région à modifier leur schéma d'emploi pour renforcer les équipes SGAR et/ou PFRH qui secondent les SRIAS avec 1 correspondant administratif supplémentaire à plein temps dans les SRIAS de métropole et d'en garantir un, sur les DROM et la Corse. De la même manière, les besoins en matière de correspondants handicap doivent être évalués et satisfaits par des mises à disposition.

C'est aujourd'hui la seule solution pour assurer une action sociale interministérielle de qualité et de proximité aux agents et pensionnés, alliant efficacité et bien-être des personnels en charge de son exécution. Cela renforcerait également l'attractivité de la fonction publique sur les territoires et démontrerait l'intérêt que l'administration porte à ses agents et à leur action sociale interministérielle.

Nous devons également dénoncer l'absence de revalorisation des barèmes de l'action sociale interministérielle qui réduit artificiellement le public des agents bénéficiaires dans un contexte d'inflation qui amenuise les moyens des ménages. Il faut remettre à niveau ces conditions d'éligibilité comme cela a été le cas pour le barème de l'impôt sur le revenu.

Nous dénonçons encore et toujours, les effets pervers du choix d'externalisation effectué en matière de gestion des crèches qui correspond à un désengagement supplémentaire de la sphère publique.

Pour rester dans l'actualité de ce début d'année, il ne nous revient pas de commenter les choix politiques sauf quand ceux-ci envoient un message sur la place faite aux personnels que nous représentons. C'est précisément le cas avec la composition très récemment annoncée du gouvernement de Gabriel Attal qui ne désigne pas un ministre de plein exercice pour la fonction publique. Cette orientation, témoigne du peu de considération qui est fait des personnels, fonctionnaires, contractuels, actifs et pensionnés des trois versants de la Fonction publique, et plus particulièrement ceux du versant État qui nous concerne directement au sein de cette instance.

L'actualité, c'est aussi, hélas, des aléas climatiques entraînant des circonstances parfois dramatiques pour les populations, comme dans le Pas-de-Calais ou l'île de la Réunion. Nos pensées vont évidemment aux agents concernés et nous mettrons tout en œuvre pour les soutenir.

Ces situations ne font que renforcer notre détermination à obtenir des avancées significatives rapides, sur les revendications légitimes des agents et des agentes en matière d'action sociale et plus particulièrement dans le cadre de l'action sociale interministérielle.

Merci